

Aide-sociale.fr estime gratuitement la prime de Noël versée à chaque bénéficiaire

De 150 € jusqu'à plus de 380 € suivant la composition du foyer ! La prime de Noël, qui devrait être touchée par plus de 2,5 millions de ménages en 2019, peut être simulée sur Aide-sociale.fr en moins de deux minutes.

Avis aux bénéficiaires du RSA (Revenu de Solidarité Active) ou encore de l'ASS (Allocation de Solidarité Spécifique) !

Comme chaque année depuis 1998, la prime de Noël est versée automatiquement aux bénéficiaires des minima sociaux lors de la seconde quinzaine du mois de décembre.

Aide-sociale.fr, qui accompagne depuis 2012 les citoyens dans l'accès aux aides met à disposition un simulateur performant pour permettre à chacun de savoir s'il va la percevoir. « Nous voulons simplifier les démarches administratives pour permettre au plus grand nombre de faire valoir leurs droits », explique le fondateur Johan Hallef dont le site internet dépasse régulièrement les deux millions de visiteurs chaque mois.



MONTANTS DE LA PRIME DE NOEL 2019 VERSÉS PAR LA CAF (OU LA MSA)*

NOMBRE D'ENFANT	PERSONNE SEULE	EN COUPLE
Sans enfant	152,45 euros	228,67€
1 enfant	228,67 euros	274,41€
2 enfants	274,41 euros	320,14€
3 enfants	335,39 euros	381,12€
Par enfant supplémentaire	60,98 euros	60,98€

Un simulateur pour être au courant de ses droits en avance



MONTANTS DE LA PRIME DE NOEL 2019 VERSÉS AUX BÉNÉFICIAIRES DE L'ASS, L'AER ET LA PTS PAR PÔLE EMPLOI*

Montant unique ASS, AER, PTS	152,45€
Personnes percevant l'ASS majoré	219,53€

Chaque année, l'état investit plus de 500 millions dans ce dispositif qui aide les personnes en difficulté à financer les dépenses liées aux fêtes de fin d'année.

En pratique, le simulateur pose quelques questions auxquelles il faut simplement répondre par oui ou par non, de façon à déterminer son éligibilité. « Les informations saisies par chaque internaute permettent ensuite d'estimer le montant à percevoir, selon la composition du foyer, l'organisme verseur ainsi que la période du paiement », souligne Mathieu Le Rest, responsable de la communication.

Un outil simple et totalement gratuit

Le simulateur proposé par Aide-sociale.fr est unique sur la Toile. La Caf et Pôle Emploi détaillent seulement les conditions d'accès à cette prime, sans proposer de calculatrice ni de questionnaire interactif.

Aide-sociale.fr va donc plus loin, avec une foire aux questions (Faq) complète : virement bancaire non reçu, versement dans les DOM, prise en charge des retraités, imposition... Sans oublier de nombreuses informations sur une autre prime de Noël, celle du conseil général votée dans certaines communes et cumulable avec celle octroyée par l'État.

Aide-sociale.fr annonce par ailleurs la mise à jour prochaine de son simulateur d'aides principales (+ de 200 dispositifs) désormais connecté à la base de données officielle **afin de communiquer des chiffres précis aux particuliers**. Et donc de respecter, à chaque instant, ses engagements : « *Tout le monde doit toucher les droits auxquels il a le droit* ».

Un simulateur sur mesure

- Entièrement gratuit
- Totalement anonyme : pas de coordonnées à fournir ni d'adresse e-mail
- L'ensemble du test prend moins de deux minutes
- Résultat de l'estimation en temps réel
- Des informations détaillées pour les bénéficiaires : RSA socle, ASS, Prime Transitoire de Solidarité, AER, Prime Forfaitaire de Reprise d'Activité...

Pour effectuer une simulation : www.aide-sociale.fr/simulateur-prime-noel

Toutes les infos sur la prime de Noël : <https://www.aide-sociale.fr/prime-de-noel-caf/>

A propos : Depuis 2012, Aide-Sociale.fr accompagne la population dans l'accès aux aides et la protection sociale. Il a été créé par Johan Hallef et emploie aujourd'hui une dizaine de personnes.

La vocation d'aide-sociale.fr est d'orienter et de mieux informer les français sur les nombreux dispositifs sociaux existants. L'objectif est à la fois d'expliquer le fonctionnement des aides, les conditions d'accès, les montants et de faciliter les démarches pour les obtenir en détaillant les procédures administratives à accomplir.

Visitez également notre page presse : <https://www.aide-sociale.fr/contact-presse/>